



# PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

**Absents excusés :**

- Norbert FLACONÈCHE a donné pouvoir à Jean-François VIGNES.
- Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN

**Absent :** Vincent LAGARRIGUE.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15. Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

## **I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/11/2024 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II. Délibérations :**

II-I- Délibération : Logements communaux – Révision des loyers pour l'exercice 2025

Pour 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les loyers des trois logements communaux en appliquant l'indice INSEE de référence de 3,50 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-II – Délibération pour le remboursement d'une avance faite par un élu.

Objet de la dépense engagée : changement du nom du propriétaire sur la carte grise du véhicule acquis par la Municipalité.

Le site de l'ANTS sur lequel doit obligatoirement être faite la démarche ne prévoit pas de formule permettant à une municipalité d'émettre un virement ou un mandat administratif. Le Maire a fait sur ses deniers l'avance du coût de l'opération pour un montant de 238,76 €, qu'il convient de lui rembourser.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **III. Informations et discussions**

III-I - Point travaux :

- Hangar municipal : La construction de l'auvent nécessite une déclaration préalable de travaux auprès du Service des Droits du Sol. Le dossier va être constitué.
- Enfouissement des réseaux : le chantier est quasiment terminé y compris pour l'éclairage public. Les poteaux seront enlevés lorsque Orange sera intervenu pour le raccordement de la téléphonie. Le calendrier de ce chantier n'est pas communiqué par Orange.

- Anti-pigeons : les travaux ont été réalisés.

### III-II – PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Etat d'avancement

Une première étape est franchie avec la répartition du territoire du village en dix zones.

L'étape suivante a été d'identifier des habitants qui pourraient assurer les missions de relais de quartier au sein de ces zones. Ces personnes seront prochainement contactées par les élus pour leur présenter le PCS et s'assurer de leur acceptation des missions.

L'étape suivante va consister à définir l'organisation de différents bureaux, à désigner leurs responsables et les missions de ceux-ci en cas d'activation du PCS.

La Préfecture organisera une réunion avec les élus des villages concernés par ce plan le 11 février.

### **IV – Questions diverses**

IV-I- Existe-t-il une liste des biens sans maître de Lugagnac (les maisons sans maître sont des biens dont les propriétaires ne sont pas connus, disparus ou décédés) ?

Une liste n'a pas pu être réalisée malgré les contacts pris avec les services compétents.

IV-II- Remise en état d'une partie du carrelage de la Salle des Fêtes ?

Une solution pérenne est recherchée.

IV-III- PLUI – Quelles conséquences après le refus de sa validation par deux communes de la CCPLL ?

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la CCPLL, ces refus n'ont pas entravé l'adoption du PLUI par le Conseil Communautaire et sa publication sur Géoportail d'ici fin janvier 2025.

IV-IV- Litige au sujet de la construction d'un chenil. Son propriétaire prépare le dépôt d'une demande de construction a posteriori.

IV-V- Installation d'une caravane sur un terrain du chemin des Adrets : Renseignements pris auprès du service ADS, le propriétaire du terrain titulaire d'un permis de construire devra demander une autorisation auprès de la mairie si l'implantation dépasse 3 mois.

IV-VI- Voirie : Les travaux effectués place de l'Eglise et route de Bénech présentaient des malfaçons. Le prestataire est revenu les corriger. Un nouvel état des lieux est prévu au printemps soit pour déclarer ces travaux comme conformes soit pour une nouvelle reprise des malfaçons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La date du prochain conseil sera fixée prochainement.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

François REYMANN

Catherine MORIN